



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIÉ LE 21 MARS 2017

SPÉCIAL N° 12 - MARS 2017

DDFiP

SUBDELEGATION DE SIGNATURE

SOMMAIRE

DDFiP

Arrêté préfectoral portant subdélégation de signature de M. Gérard QUINTIN, directeur départemental des Finances publiques de l'Aude, pour l'exercice des activités du service des Domaines.....	1
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---



PRÉFET DE L'AUDE

Arrêté préfectoral portant subdélégation de signature de M. Gérard QUINTIN, directeur départemental des Finances publiques de l'Aude, pour l'exercice des activités du service des Domaines

Le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aude

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2017-067 du 20 mars 2017 accordant délégation de signature à M. Gérard QUINTIN directeur départemental des Finances publiques de l'Aude ;

ARRÊTE :

ARTICLE. 1 :

La délégation de signature qui est conférée à M. Gérard QUINTIN directeur départemental des Finances publiques de l'Aude, par l'article 1er de l'arrêté susvisé, sera exercée par M. Jacques MAYNAU, directeur chargé du pôle ressources humaines et budgétaires et organisation, et par Mme Chantal GIRAULT, inspecteur divisionnaire des finances publiques.

ARTICLE. 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Mme Marie-José GOUTAUDIER, administratrice des finances publiques, ou à défaut par M. Grégory ROUTARD ou M. Alain GASC, administrateurs des finances publiques adjoints.

ARTICLE. 3 :

En ce qui concerne les attributions visées sous le n° 6 de l'article 1 de l'arrêté susvisé, délégation de signature est accordée aux fonctionnaires suivants :

- M. Christian CARLES, inspecteur des finances publiques
- Mme Valérie MIRLEAU-MICHEL, inspecteur des finances publiques

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 23 septembre 2016.

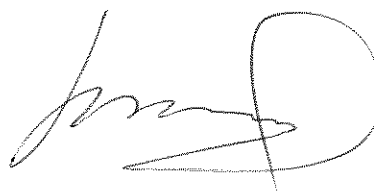
ARTICLE. 5 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Aude.

Fait à Carcassonne, le 21 mars 2017

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur départemental des finances publiques,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gérald Quintin', with a large, stylized flourish on the right side.

Gérald QUINTIN